

Mélanges Religieux

POLITIKES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

LES MÉLANGES RELIGIEUX paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS. l'abonnement pour l'année £1 0 0

Lettres. Les correspondances et les lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. Pour les Annonces, voir le tarif à la dernière colonne.

Volume 13. MONTREAL, VENDREDI 3 MAI 1850. No. 66.

Crise dans l'Église Anglique.

L'ÉVÊQUE D'EXETER ET LE RÉV. GORHAM.

Suite et fin.

Frappé de la gravité de cette crise et de la nécessité d'évoquer une ombre d'autorité, l'Évêque anglican de Londres a présenté à la Chambre des Lords un bill, dont le but est, entre autres choses, de créer une nouvelle cour devant laquelle seraient portés les appels des jugements pour hérésie, fausse doctrine, blasphème ou schisme. Cette Cour se composerait du Lord chancelier, de deux Archevêques, de trois Evêques, de quatre professeurs de théologie et de deux juges de la Cour ecclésiastique des Arches. L'Evêque de Londres, le docteur Bloomfield, fait valoir, pour recommander son bill, cette considération fort grave qu'un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïques ont la conscience tourmentée par le fait de ces questions théologiques portées en appel devant une Cour laïque. Le digne prélat pouvait ajouter que rien ne garantirait l'orthodoxie des membres de ce tribunal. Il y a dans le conseil privé des dissidents de toutes es nuances, il y a les catholiques, et des membres anglicans eux-mêmes peuvent ne pas avoir une idée très nette des doctrines de leur église. Du reste, la proposition de l'Evêque de Londres ne résout pas la difficulté, elle la recule.

Bien que l'état ecclésiastique et théologique entre dans la composition de la nouvelle Cour que propose le bill, il n'en reste pas moins à savoir si la papauté anglaise peut être mise ainsi en commission en vertu d'un acte du Parlement, sans consulter l'Église et obtenir son adhésion au projet de loi. Des protestations nombreuses s'élevèrent contre le remède proposé par le docteur Bloomfield, tant à cause de la composition du tribunal projeté qu'à cause de la source d'où émanerait son autorité.

"Il me serait facile, dit-il, d'y ajouter un volume aux milliers d'écrits publiés sur une question qui agite vivement l'esprit public. Je fais allusion à l'interprétation donnée à notre service pour le baptême des enfants. Mais les circonstances dans lesquelles la question est agitée doivent me fermer la bouche. Nous devons nous borner à prier pour que la droiture d'esprit et la sagesse du jugement soient accordés à ceux qui ont à se prononcer dans une question si complexe, afin que des dissensions ne viennent pas troubler l'unité des fidèles et dissoudre les liens d'union dans notre église."
Le primat paraît admettre l'autorité spirituelle des nobles lords. Péris du conseil privé, sur les quels il invoque les lumières du Saint-

Esprit. Quant à son opinion sur la question même, il la réserve, en attendant de déclarer, comme dans l'affaire du Dr. Hampden, que la loi lui commande d'obéir aux ordres du Gouvernement. Sa foi sur la régénération baptismale sera fixée par l'arrêt du comité ministériel.
En ce qui touche les conséquences de cette décision, le prélat exprime la crainte qu'elle ne trouble l'unité et ne dissolve les liens d'union de son église. L'unité anglicane nous paraît depuis longtemps fort compromise, et les liens d'union, déjà si relâchés entre ses membres, pourraient bien, en effet, ne pas tarder à se rompre tout à fait. Le primat de l'empire britannique n'est pas seul à avoir ces appréhensions. Si le jugement donne raison à l'Evêque de l'Exeter et confirme la doctrine catholique de la régénération baptismale, le parti évangélique menace de se séparer de l'Église. Si la décision, au contraire, est favorable au révérend M. Gorham, une faction considérable du parti persiste à annoncer qu'elle abandonne une église sans croyance et sans autorité. Écoutons un des organes du parti évangélique. Le *Patriot* :

"Le 2 août 1849 (1) a été un jour admirable (di's mirabilis). Ce grand jour fera date, il porte les destinées de l'établissement politique religieux d'Angleterre. Mais la véritable Saint-Barthélemy du dix-neuvième siècle s'accomplira le jour où le comité judiciaire du conseil privé prononcera la décision définitive dans l'affaire pendante entre le révérend M. Gorham et l'Evêque d'Exeter.

Un curé anglican, qui professe les doctrines du *Patriot*, nous explique cette Saint-Barthélemy. "Si nous sommes déçus par un jugement injuste, abandonnerons-nous pour cela nos principes? Ne vaudra-t-il pas mieux conserver nos formulaires et nos offices, et profiter de nos leçons de l'expérience, faire disparaître toute ambiguïté de nos textes? Par un arrangement avec nous la véritable église de la réformation. Ce sont ceux qui nous poussent dehors qui, en réalité, quitteront l'église et feront schisme."

Tels sont les projets du parti évangélique, qui forme la grande moitié du clergé et des fidèles de l'église anglicane. Le parti opposé, celui des orthodoxes, s'exprime tout aussi nettement, et l'un de ses organes, le *Churchman*, croit devoir prendre des précautions extrêmes pour prévenir ses lecteurs contre une décision favorable aux doctrines de ses adversaires. "Ce jugement, dit-il, porterait, sans aucun doute, un grand coup à l'Église; mais il ne saurait attaquer son caractère. Ce ne serait pas une décision de l'Église assemblée en Synode ou en Convocation, mais simplement l'arrêt d'un corps qui lui est étranger. Les formulaires de notre Église n'en seraient point changés, ses ministres n'enseigneraient pas moins aux fidèles que l'enfant qui s'est baptisé est régénéré par l'esprit de Dieu. L'Église n'est pas responsable des violences de l'Etat, nous ne soyons pas moins attachés à notre mère, et saisissons tous les moyens en notre pouvoir d'empêcher le mal qui lui est fait par la tyrannie du pouvoir temporel, par ses usurpations et

(1) Jour où a été rendu le jugement de la Cour des Arches.

ses injustices... Nous touchons à une terrible lutte, et nous supplions ceux sur lesquels nous pouvons avoir quelque influence de ne pas abandonner lâchement leur Église au moment où elle a besoin de leur concours."
Dans un autre numéro, le *Churchman* s'efforce de donner le change à ses lecteurs. Certain qu'en dépit des ses exhortations un certain nombre attend la décision du comité judiciaire du conseil privé pour savoir s'il doit ou non embrasser le catholicisme, il leur lit : "Les bruits d'adjonction à l'Église de Rome, dans le cas où le conseil essaierait de renverser le jugement de l'Evêque d'Exeter et de la Cour des Arches, semblent s'évanouir. La solution des questions qui touchent à la véritable position de l'Église, à celle du souverain et de l'Etat, ne saurait pas être précipitée. Est-ce que ce serait trop de demander quelques années de patience pour obtenir que l'Église fût restaurée dans les droits et les libertés qui elle ne revoyait que au nom de la Constitution du pays ainsi bien que de ses principes fondamentaux et inhérents?"

Quoi qu'en dise le *Churchman*, il est douteux que les anglicans de bonne foi lui accordent les quelques années de confiance qu'il leur demande. Si le comité du conseil privé se prononce contre la régénération baptismale, et que l'épiscopat anglican se soumette à cette décision, il serait difficile d'attendre une preuve plus concluante que l'anglicanisme a perdu la foi chrétienne et toute autorité comme église.
La question de la régénération baptismale n'est pas la seule qui mette à l'épreuve la patience des hommes restés fidèles jusqu'à ce jour. Est-ce que l'Etat ne conteste pas à l'Église le droit de nommer ses Evêques? Ne refuse-t-il pas aux chapitres celui de choisir leurs doyens? Ne s'oppose-t-il pas à ce que l'Église se donne un organe, soit par des réunions synodales, soit par des conseils qu'elle ne se refuse à l'Église de fixer sa propre doctrine, en abandonnant ce soin à un tribunal laïque étranger à son corps? Est-ce que l'Etat ne cherche pas à se substituer au clergé dans la mission d'enseigner les enfants des pauvres? Ne laisse-t-il pas le Parlement discuter depuis plusieurs sessions un bill dont l'adoption législative Pincoise? Est-ce que l'Etat n'a pas le monopole de la charité publique? Tous ces faits suffisent à démontrer jusqu'à la dernière évidence que le pouvoir temporel s'est substitué à la puissance spirituelle à mesure que celle-ci consentait à se laisser effacer. Aujourd'hui, l'Église anglicane se trouve dépossédée de toutes les prérogatives qui constituent une église. Elle abandonne à un pouvoir qui lui est étranger le soin de fixer ses doctrines, de choisir ses évêques, de nommer ses plus hauts dignitaires, d'exercer la charité, d'instruire les pauvres, d'ordonner des prêtres publics. Elle lui laisse légaliser l'inceste sans faire entendre la moindre protestation. Est-ce assez, si l'on doit juger de l'arbre à ses fruits, pour déterminer les hommes de bonne foi à abandonner l'anglicanisme? Qu'est-il besoin d'attendre quelques années pour voir cet état de choses empirer? Un établissement religieux qui en est réduit à cette situation a perdu la vie, c'est à dire la grâce de Dieu, qui réside dans l'univers entier les œuvres de la véritable Église, en maintenant intacte l'unité de sa foi et l'autori-

té que saint Pierre et ses successeurs lui ont léguée.

Correspondance du *Moniteur Canadien*.

M. LE REDACTEUR,
Un des correspondants du *Moniteur* a, sous la date du 11 avril, fait comme une espèce d'injonction formelle au clergé catholique d'abandonner ce qu'il reçoit sous le nom de *dimmes*, ce qui prouverait son désintéressement. L'auteur qualifie ce système *d'injuste*. On peut déduire de ses remarques qu'il regarde comme entachés d'hypocrisie ceux qui prétendraient qu'on ne doit pas l'abolir, ajoutant que l'hypocrisie est de tous les vices qui affligent le plus l'église, que cependant ce vice est à l'ordre du jour, enfin qu'on "peut faire son salut sans pousser aussi loin son désintéressement des choses terrestres." L'auteur des remarques qui vont suivre doit faire l'aveu qu'il ne comprend pas le sens plus que la portée de ces dernières observations, non plus que les motifs de ces dénunciations "d'un ami de la Religion" qui, suivant lui, devrait rougir de se servir de son nom pour calomnier ses frères en Jésus-Christ de la manière la plus lâche. Il ajoute encore qu'on dit que c'est un prêtre, il ne peut le croire, puisqu'il n'a jamais appris que le devoir d'un catholique est la charité!!!
Cette sortie jointe aux recommandations plus que singulières de charité qu'elle renferme ne laisse pas que d'avoir quelque chose d'analogue avec des tirades dans lesquelles on mettrait naguère sur le même pied les membres du clergé catholique et les prêtres payens qui prêchaient l'adoration d'espèces de dieux dont l'histoire était celle d'hommes au lieu de nos jours dans le néant d'un délapotisme au lieu de leur élever des temples comme le faisaient les prêtres dans l'antiquité payenne au sublime maître de l'Olympe, au dieu des volours, à Vénus, et qui d'ailleurs enjoignaient la nécessité de sacrifices et présidaient des cérémonies que la pudeur même ne permet pas de décrire. On peignait de même comme un ramas d'imposteurs et de fanatiques ceux qui se permettent de repousser ces calomnies dirigées contre une classe d'hommes auxquels nous sommes redevables de tout ce que nous possédons d'établissements de bienfaisance et de charité, de maisons d'éducation de toute espèce, surtout de celles dans lesquelles se sont formés des citoyens probes et vertueux les plus courageux, les plus habiles défenseurs des droits de nos compatriotes.

Par rapport à ce qu'on qualifie de *dimme*, observons que le mot diffère beaucoup de la chose elle-même. Elle n'est pas dans notre pays comme dans les trois royaumes aussi bien qu'ailleurs en France autrefois le dixième du produit du sol ou de propriétés d'une autre espèce. Elle ne se paie qu'à raison du vingt-sixième d'abord et seulement sur les grains connus sous le nom de céréales, à l'exclusion de toute autre production. La masse de la population se compose ici de cultivateurs, par rapport auxquels les fonctions du prêtre sont de beaucoup plus laborieuses que par rapport aux membres de toute classe de citoyens. La *dimme* ne se paie aussi qu'à proportion des re-

venus des contribuables. On croit devoir pour le reste renvoyer le lecteur aux remarques d'un correspondant qui se trouvent déjà dans le *Moniteur* entre autres sur le même sujet sous la date du 2 août dernier.

Mais le projet d'abolir la *dimme* est, comme beaucoup d'autres qu'on traite, avec beaucoup plus que de la légèreté, de nature à soulever des questions nombreuses à la discussion desquelles un journal ne peut guère suffire. Aussi laissant de côté la considération de divers systèmes adoptés dans plusieurs pays, pour subvenir aux besoins des ministres de leurs cultes respectifs, on croit devoir se contenter d'observer, d'abord qu'on ne pourrait, sans violer les règles de la justice et les principes de la législation, déposséder les possesseurs actuels dont le titre est des plus respectables, si bien qu'il est le plus solide possible, puisqu'il a la loi pour fondement. L'abolition ne pourrait sans doute affecter que ceux qui leur succéderaient. Sur ce point comme sur un petit nombre d'autres qui s'y rapportent, voyons quelles sont les remarques d'un publiciste qu'on n'accusera pas sûrement de bigoterie ni l'avoué attachement pour le catholicisme ni le gouvernement monarchique.

Ce sont celles de l'ami de Mirabeau, calviniste, d'un républicain, d'Etienne Daunton de Genève auquel on doit la publication de plusieurs ouvrages de Bentham en français, d'après les manuscrits de l'auteur.

Il a dans ses *souvenirs de Mirabeau* tracés de la manière la plus fidèle entre autres le tableau de ce qui s'était passé dans la tumultueuse séance de l'assemblée nationale de France, lorsqu'elle décréta l'abolition de la *dimme par acclamation*, comme elle le fit pour plusieurs autres mesures alors. Voici comme il s'exprime sur ce sujet : "Mirabeau et Sieyès, chacun par des raisons particulières condamnant avec raison l'impôt de la *dimme*, se trouvèrent tout d'un coup enrichi d'un dixième, dont on lui faisait un présent gratuit. C'est ce discours, qu'il était impossible de réfuter, qu'il termina par ce mot souvent répété : *ils veulent être libres, et ils ne savent pas être justes*... Sa prévention était si forte que Sieyès lui-même ne fut pas éconduit ; on ne vit en lui qu'un ecclésiastique qui n'avait pas pu se dévouer de son intérêt personnel, et qui payait ce tribut d'erreur à sa robe. Il s'en fallut peu qu'il ne fut lué et sillé. Je le vis le lendemain plein d'un ressentiment amer et d'une indignation profonde contre l'injustice et la bêtise de l'assemblée, à laquelle il n'a jamais pardonné."
" Je ne me méfiais point de cette discussion, j'avais sur cet objet mon opinion particulière, c'est qu'on ne doit point *immoler de victimes pour le bien public*... J'avais pris en Angleterre ce principe qui y est consacré dans toutes les réformes de ne jamais les faire aux dépens

FEUILLETON.

Le Louvetier de Wesp.

(ÉPIQUE HOLLANDAISE.)

LES CLAVICULES DE SALOMON.

C'était le 14 décembre de l'année 1698, huit heures du soir sonnaient à la modeste église de Wesp, gros bourg situé à quelques milles d'Amsterdam, et les notes argentines du mystique carillon s'éteignaient successivement dans l'espace. Un vent glacial soufflait dans la vallée ; la terre était presque entièrement cachée sous une épaisse couche de neige, et le branchage dépoillé des taillis environnants se brisait avec des cris de rage sous les impétueuses rafales de la tourmente.
Quelques voyageurs atardés hâtaient leur marche dans l'espoir d'atteindre les faubourgs de la ville avant que les sentinelles de la garde bourgeoise n'eussent fermé les portes. Les craquements aigus que produisaient leurs pas sur le sable constellé de glace, le dernier roulement d'un chariot s'arrêtant devant l'hôtellerie, l'aboïement d'un chien, les murmures lointains de la mer, tels étaient encore les bruits qui troublaient par intervalles la silence solennel de la nuit.
A la pâle clarté de la lune, on eût pu apercevoir vers le sud, un peu en dehors de Wesp, la cabane du louvetier Bakbuisen, chasseur

fameux dans le canton. C'était une petite habitation chétive et chancelante, composée de solives taillées à la hache et de terre grasse gâchée. Bâtie sur le flanc d'une haute colline, aux bords mêmes de la route qui mène à Amsterdam, cette maison posée sur une masse de roches menaçait de s'écrouler à tout moment.
Seul, sous ce fragile abri qui tremblait aux moindres convulsions de l'ouragan, un jeune homme était tristement assis devant l'âtre où brûlaient en pétillant, quelques rameaux de sapin, et d'orme. Les jets capricieux de la flamme semblaient ne se jouer sur les parois crasseuses de la cabane que pour en mieux éclairer le délabrement et la désolante nudité. L'araignée avait artistement brodé ses rosaces dans chaque coin, la poussière de l'abandon s'élevait sur les planches, et l'humidité à laquelle ce pauvre d'homme devait sa bosse et cette escabelle sous son pied-bot, avait verdi les dalles disjointes et inégales qui pavait le sol. Deux chaises en bois, noircies par le temps et l'usage, une table vermoulue, un bahut que quelques hardes grossières prétendaient seulement à remplir, enfin, une natte de joncs servant de lit, voici l'inventaire exact du mobilier de cette sauvage retraite, dont l'unique ornement consistait en une garniture de tapis de loup desséchés et cloqués par les orilles au dessus de la porte d'entrée. Gardons-nous d'omettre, les attributs distinctifs de cet émié d'Actéon : des pipes rouillées, une arbalète à roc et deux arquebuses qui repo-

saient modestement sur leurs clous contre la muraille.
Ludolphe, c'était le nom du jeune solitaire, entra à peine dans sa vingtième année. L'éclat de ses yeux noirs, la coupe hardie de son front, la forme nette et précise de ses lèvres, distaient assez combien il y avait d'aurore, de fermeté, de résolution et de grandeur dans cette âme ardente. Le galbe de son doux visage avec les traits corrects d'une esquisse grecque, mais on eût vainement cherché sur ces joues prématurément flétries les couleurs vermeilles et la fraîcheur ordinaires à cet âge. Une expression de gravité et de souffrance intraduisible assombrissait sa noble et fine physionomie. Les regards fixés vers le brasier où se dessinait, au gré de sa rêverie, mille objets fantastiques et mille spectacles étranges, il paraissait plongé dans de mélancoliques réflexions, et de sa poitrine oppressée, s'échappaient parfois de douloureux soupirs.
Il eût sans doute passé la nuit entière dans cette immobilité et cette absorption pénible, si des coups violents et précipités, retentissant tout à coup à la porte de la cabane ne l'eussent brutalement rappelé à lui-même.
Ludolphe se dressa comme un homme qu'on réveillerait en sursaut, et se dirigeant vers le seuil :— Qui frappe là? cria-t-il.— Un voyageur égaré, répondit de dehors une voix forte et impérieuse. Ouvrez, je vous en demande un asile pour quelques heures.— Si vous espérez trouver ici un gîte agréable et commode, dit le jeune homme avec une poignan-

te franchise, vous allez voir que vous vous êtes bien trompé.
Et d'un geste il montra son misérable réduit.
L'homme qui venait d'entrer déposa avec précaution sur le tablier du bahut un livre remarquable par son état de vétusté, mais surtout par les signes cabalistiques qui décoraient le parchemin de sa couverture ; puis se débarrassant de son manteau qu'il accrocha au mur, il apparut vêtu d'une sorte de casaque de gros drap brun, taillée à la mode hollandaise. Il portait une calotte collante de peau de daim fauve, avec de longues botes sans éperons, il était coiffé d'un bonnet de fourrure d'Astresan, d'où s'échappait une chevelure quelque peu inégale, mais dont le désordre n'était cependant pas sans grâce. Un large ceinturon de cuir noir auquel était attaché un simple couteau de chasse complétait sa parure et dessinait sa petite taille. Sa tête mâle et fière était encadrée dans une épaisse barbe noire; ses yeux perçants comme ceux de l'aigle, se portèrent rapidement sur tous les objets environnants, et dans sa figure ouverte et bienveillante, Ludolphe put surprendre avec reconnaissance, un sourire plein de sympathie pour son indigence.
Le pauvre garçon, en effet, avait reculé, au premier abord, devant l'idée d'offrir une hospitalité si maigre à un étranger dont l'extérieur annonçait un noble naissement, et qu'il supposait devoir appartenir à cette classe de marchands cosmopolites qui flânaient toujours en Hollande, à cette époque de l'année, dans

le but de prendre part aux réjouissances publiques de la Saint-Sylvestre. Mais les tourbillons de neige, que le vent avait engouffré dans la chaudière, au moment où il avait ouvert la porte, firent faire presque aussitôt ce singulier scrupule : il songea avec une amère satisfaction que, malgré son extrême détresse, ce frêle toit de roseaux, légué par son père, pouvait encore garantir son hôte de bien des souffrances ; et le faire échapper à plus d'un péricule, sinon à la mort même. Merci, jeune homme, lui dit l'intrus en lui tendant la main, vous me rendez, ma foi ! un fameux service. Le chien du temps ! il me tardait de trouver un abri. Je commençais à m'inquiéter sur ces chemins sans issue, où je tonnois sans pouvoir me reconnaître, faute de boussole.— Il parle de boussole, pensa Ludolphe, ce doit être un marin.— Sans compter, continua l'étranger, que je trébuchaïs à chaque pas dans la neige et que je tremblais sans cesse de voir disparaître ce livre dans quel piège précipité. Quelle perte j'eusse faite là ! Avec quelle patience et quel courage j'eusse attendu l'aube et que je n'eusse tenté toutes les privations de la vie ; mais je n'ai, je crois, jamais tant souffert de froid qu'aujourd'hui. Aussi, je ne me sentis plus de joie, en distinguant tout à l'heure la lumière de votre foyer qui permit de traverser les lézards de votre maison.— Vous venez donc de loin? De Rotterdam, ou j'en suis sûr, car c'est là que vous avez écrit le dernier chapitre de votre roman. Vous n'avez donc rien fait de bon ? Non ! Je suis assés bon à rien, mais trois excellents raisons ont empêché de m'occuper de la prose habituelle de mes jours. — Vous n'avez rien écrit ? — Rien, mais j'ai écrit un roman.